

8.6. DEMANTELEMENT ET REMISE EN ETAT DU SITE

Par conception, une centrale photovoltaïque est démontable à la fin de l'exploitation. La remise en état du site s'en trouve donc facilitée. Cependant, l'intervention d'engins de chantier restera néanmoins nécessaire et impliquera des opérations spécifiques au nettoyage du site et à l'effacement du chantier de démantèlement.

Cf. §.2.6.3.3.

9. IMPACT RESIDUELS DU PROJET

9.1. IMPACTS RESIDUELS SUR LE MILIEU PHYSIQUE

9.1.1. IMPACTS RESIDUELS SUR LES SOLS ET SOUS-SOLS

Les mesures de réductions prises lors de la phase de chantier-démantèlement et la phase d'exploitation permettront d'éviter la pollution des sols et sous-sols ainsi que la détérioration de des sols.

Les mesures mises en place permettent d'éviter ou réduire les impacts bruts identifiés.

Le niveau d'impact résiduel est négligeable.

9.1.2. IMPACT RESIDUELS SUR LES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

Les mesures de réductions prises lors de la phase de chantier-démantèlement et la phase d'exploitation permettront d'éviter la pollution des eaux de surface, des eaux de ruissellement ainsi que des eaux souterraines.

Les mesures mises en place permettent d'éviter ou réduire les impacts bruts identifiés.

Le niveau d'impact résiduel est négligeable.

9.1.3. IMPACTS RESIDUELS SUR LE CLIMAT ET L'AIR

Les mesures de réductions prises lors de la phase de chantier-démantèlement et la phase d'exploitation permettront d'éviter/limiter la pollution de l'air par des gaz d'échappement, par la mise en suspension dans l'air de poussières et par les émissions de composés de soufre. La centrale photovoltaïque évitera l'émission de 8 385 t de CO₂ durant son exploitation, elle aura ainsi un effet positif sur le climat en évitant la production du gaz à effet de serre.

Les mesures mises en place permettent d'éviter ou réduire les impacts bruts identifiés.

Le niveau d'impact résiduel est positif.

9.2. IMPACTS RESIDUELS SUR LE MILIEU HUMAIN

9.2.1. IMPACTS RESIDUELS SUR LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut, il est positif.

9.2.2. IMPACTS RESIDUELS SUR L'OCCUPATION DU SOL

La réversibilité de l'installation permettra aux parcelles agricoles de retrouver leur vocation agricole.

La mise en place d'un pâturage ovin amènera le sol en matière organique et améliorera la structure du sol ainsi que sa capacité de rétention en eau et de stockage de carbone.

Le niveau d'impact résiduel est, par conséquent, faible.

9.2.3. IMPACTS RESIDUELS SUR LES VOIRIES

Les mesures de réduction mises en place conjointement avec les collectivités permettent d'éviter ou réduire les impacts bruts identifiés.

Le niveau d'impact résiduel est, par conséquent, négligeable.

9.2.4. IMPACTS RESIDUELS SUR LA SECURITE

Les mesures de réduction mises en place conjointement avec les collectivités et le SDIS 23 permettent d'éviter ou réduire les impacts bruts identifiés.

Le niveau d'impact résiduel est ainsi négligeable.

9.2.5. IMPACTS RESIDUELS SUR LA SANTE HUMAINE

Les mesures de réduction mises en place conjointement lors des phases de chantier-démantèlement et d'exploitation permettent d'éviter ou réduire les impacts bruts identifiés.

Le niveau d'impact résiduel est faible à négligeable.

9.2.6. IMPACTS RESIDUELS SUR LE CONTEXTE SONORE

Les mesures de réduction mises en place conjointement lors des phases de chantier-démantèlement et d'exploitation permettent d'éviter ou réduire les impacts bruts identifiés.

Le niveau d'impact résiduel est faible à faible.

9.3. IMPACTS RESIDUELS SUR LE MILIEU NATUREL

9.3.1. IMPACTS RESIDUELS SUR LES HABITATS

9.3.1.1. EN PHASE CHANTIER

L'état initial de l'environnement a fait ressortir des espaces à enjeux sur la zone d'étude. Le porteur de projet a donc décidé de mettre en place des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement et de suivi afin de limiter la dégradation/destruction des habitats en place sur la zone d'étude. Ci-après, la liste des impacts bruts potentiels identifiés et les mesures associées :

Impact potentiel identifié	Mesure d'évitement, de réduction ou de suivi associée
Destruction d'habitats semi-fermés (fourrés...) et fermés (boisement)	MNat-R1 : réduction des impacts sur les habitats de haies, de fourrés et de boisements
Altération de milieux ouverts	MNat-R5 : Gestion adaptée de la végétation
Modification des communautés végétales	/
Les travaux de terrassement (compaction du sol)	/
Le va-et-vient des véhicules de chantier (émission de poussières)	/
Les pollutions accidentelles	/
L'introduction d'espèces invasives	/

Illustration 235 : Impacts bruts sur les habitats et mesures associées

Les mesures mises en place ne permettent d'éviter ou réduire les impacts bruts identifiés. Cependant, un impact pourrait subsister si aucune mesure de compensation n'est mise en place notamment pour les boisements. C'est pourquoi le porteur de projet a décidé de :

- Renforcer les haies (MNat-C2) ;
- Planter des haies (MNat-C1).

De plus, une mesure de suivi sera mise en place que ce soit pour prévenir l'introduction d'espèces invasives ou bien pour définir la diversité des prairies nouvellement créées et gérées.

- Suivi et lutte contre le développement des espèces végétales invasives (MNat-S1).
- Suivi écologique du site d'étude post-implantation (MNat-S2).

Le niveau d'impact résiduel est donc considéré comme faible.

9.3.1.2. EN PHASE D'EXPLOITATION

Une gestion adaptée sera mise en place afin de permettre aux espèces floristiques d'effectuer leur cycle de développement (MNat-R1). Cette gestion tardive sera soit du fauchage tardif soit du pâturage extensif. Le but de cette mesure est de maintenir un habitat ouvert sous les modules tout en limitant l'entretien sur les cortèges floristiques.

Le niveau d'impact résiduel est donc considéré comme négligeable.

9.3.1.3. EN PHASE DE DEMANTELEMENT

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut, il est négligeable.

9.3.2. IMPACTS RESIDUELS SUR LA FLORE

9.3.2.1. EN PHASE CHANTIER

La zone d'étude est composée uniquement d'une flore banale et typique des milieux présents. Ainsi, la destruction des habitats engendrera uniquement la perte d'une flore non patrimoniale.

La phase de chantier pourra entraîner l'introduction des espèces exotiques envahissantes sur la zone d'étude. Une mesure de suivi et de lutte contre la prolifération de ces espèces végétales (MNat-S1) est prévue par le porteur de projet.

Le niveau d'impact résiduel sera donc considéré comme négligeable à positif.

9.3.2.2. EN PHASE D'EXPLOITATION

Une gestion adaptée sera mise en place afin de permettre aux espèces floristiques d'effectuer leur cycle de développement (MNat-R5). Cette gestion tardive sera soit du fauchage tardif soit du pâturage extensif. Le but de cette mesure est de maintenir un habitat ouvert sous les modules tout en limitant l'entretien sur les cortèges floristiques. Durant cette phase, des espèces exotiques envahissantes pourraient apparaître et proliférer. Une mesure de suivi et lutte contre ces espèces (MNat-S1) est prévue par le porteur de projet.

Le niveau d'impact résiduel sera donc considéré comme négligeable à positif.

9.3.2.3. EN PHASE DE DEMANTELEMENT

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut, il est négligeable.

9.3.3. IMPACTS RESIDUELS SUR LES ZONES HUMIDES

9.3.3.1. EN PHASE CHANTIER

Aucune zone humide n'a été identifiée sur le site.

Le niveau d'impact résiduel est donc le même que le niveau d'impact brut, il est nul.

9.3.3.2. EN PHASE D'EXPLOITATION

Aucune zone humide n'a été identifiée sur le site.

Le niveau d'impact résiduel est donc le même que le niveau d'impact brut, il est nul.

9.3.3.3. EN PHASE DE DEMANTELEMENT

Aucune zone humide n'a été identifiée sur le site.

Le niveau d'impact résiduel est donc le même que le niveau d'impact brut, il est nul.

9.3.4. IMPACTS RESIDUELS SUR LA FAUNE

9.3.4.1. IMPACTS RESIDUELS SUR L'AVIFAUNE

En phase chantier

Liste des impacts bruts sur les oiseaux en phase chantier :

- Destruction d'environ 9 700 m² de boisements, habitat de l'avifaune bocagère et des milieux boisés
- Destruction d'individus et de nichées

Afin d'éviter, de réduire ou de compenser ces impacts, le porteur de projet a fait le choix de mettre en place les mesures décrites dans les paragraphes suivants.

Concernant la destruction d'un boisement, le porteur de projet a fait le choix de préserver les lisières, milieux de transition entre milieux boisés et milieux ouverts favorables aux oiseaux bocagers (Cf. **MNat E1**). De plus la haie existante sera également préservée et d'autres haies seront plantées ou renforcées en périphérie du projet (**MNat C1/C2**).

Concernant le risque de destruction d'individus, le phasage des travaux prévu permettra d'éviter ce risque : les travaux de débroussaillage, défrichage, décapage et terrassement seront réalisés en dehors de la période de reproduction des oiseaux (**MNat E2**). Cette mesure concerne aussi bien les oiseaux des prairies que les oiseaux des milieux boisés.

En conclusion, les mesures mises en place durant la phase chantier permettent de réduire les impacts bruts du projet sur les oiseaux. Malgré ces mesures, la destruction de milieux boisés entraînera la perte non négligeable d'habitats pour l'avifaune (ex : Tourterelle des bois, Bruant jaune). Le niveau d'impact résiduel sur les oiseaux en phase chantier est considéré comme modéré.

En phase d'exploitation

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut, il est négligeable à faible.

En phase de démantèlement

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut, il est nul.

9.3.4.2. IMPACTS RESIDUELS SUR LES MAMMIFERES TERRESTRES (HORS CHIROPTERES)

En phase chantier

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut, il est négligeable.

En phase d'exploitation

En phase d'exploitation, un impact de fragmentation des habitats a été mis en évidence par la présence d'une clôture infranchissable pour les mammifères. Le choix d'un grillage adapté permettra au projet photovoltaïque d'être transparent vis-à-vis de la petite faune (micromammifères, hérisson, petits mustélidés etc.).

Le niveau d'impact résiduel est négligeable.

En phase de démantèlement

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut, il est négligeable à faible.

9.3.4.3. IMPACTS RESIDUELS SUR LES CHIROPTERES

En phase chantier

Liste des impacts bruts sur les chiroptères en phase chantier :

- Altération des habitats de chasse et de transit
- Perturbation lumineuse

Afin d'éviter, de réduire ou de compenser ces impacts, le porteur de projet a fait le choix de mettre en place les mesures décrites dans les paragraphes suivants.

Concernant la destruction d'un boisement, le porteur de projet a fait le choix de préserver les lisières, milieux favorables aux chiroptères (Cf. **MNat E1**). De plus la haie existante sera également préservée et d'autres haies seront plantées ou renforcées en périphérie du projet (**MNat C1/C2**).

En phase chantier, le porteur de projet a fait le choix de ne pas utiliser d'éclairage nocturne afin de préserver la trame noire nécessaire aux chiroptères.

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut, il est négligeable à faible.

En phase d'exploitation

Pour la même raison en phase exploitation, le porteur de projet a fait le choix de ne pas utiliser d'éclairage nocturne.

Le niveau d'impact résiduel est négligeable.

En phase de démantèlement

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut, il est nul.

9.3.4.4. IMPACTS RESIDUELS SUR LES REPTILES

En phase chantier

Lors de la conception du projet, le porteur de projet a fait le choix de préserver les lisières, haies et murets en pierre, habitats favorables aux reptiles.

Le niveau d'impact résiduel est négligeable.

En phase d'exploitation

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut il est nul.

En phase de démantèlement

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut, il est négligeable.

9.3.4.5. IMPACTS RESIDUELS SUR LES AMPHIBIENS

En phase chantier

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut, il est nul.

En phase d'exploitation

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut, il est nul.

En phase de démantèlement

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut, il est nul.

9.3.4.6. IMPACTS RESIDUELS SUR LES LEPIDOPTERES

En phase chantier

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut, il est faible.

En phase d'exploitation

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut, il est nul.

En phase de démantèlement

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut, il est nul.

9.3.4.7. IMPACTS RESIDUELS LES ORTHOPTERES

En phase chantier

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut, il est négligeable.

En phase d'exploitation

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut, il est nul.

En phase de démantèlement

Le niveau d'impact résiduel est le même que le niveau d'impact brut, il est nul.

9.4. SYNTHÈSE DES IMPACTS, DES MESURES, DES IMPACTS RÉSIDUELS ET COÛTS DES MESURES

Thème environnemental		Caractéristiques des impacts		Mesures retenues		Impact résiduel	Estimation financière	Délai et durée de mise en œuvre
		En phase chantier	En phase exploitation	En phase chantier	En phase exploitation			
Milieu physique	Terre et sol	Risques de pollution des sols et du sous-sol du fait de la présence de produits polluants (engins, déversement accidentel d'hydrocarbure, ...)	Imperméabilisation de 0,2 % du site par la présence du local technique, des pieux battus et du poste de livraison	<u>Mesures de réduction :</u> Engins de chantier en conformité avec les normes actuelles Ravitaillement réalisé au-dessus d'une zone étanche Stockage d'hydrocarbures sur bac de rétention Sanitaires équipés de dispositifs d'assainissement autonomes	<u>Mesures de réduction :</u> La couverture du sol sera maintenue enherbée. Les modules ne sont pas jointés les uns aux autres, ainsi l'eau peut s'écouler entre eux, dans un espace de 2 cm et inclinés à 20° par rapport à l'horizontale (pas d'accélération de l'eau de pluie).	Négligeable	Intégré dans le coût global du projet	Durant le chantier puis en phase d'exploitation
		Déplacement de terres / tassement/ érosion						
	Eaux souterraines et superficielles	Risques de pollution des eaux du fait de la présence de produits polluants (engins, déversement accidentel d'hydrocarbure, ...)	Imperméabilisation de 0,2 % du site par la présence du local technique, des pieux battus et du poste de livraison	<u>Mesures de réduction :</u> Engins de chantier en conformité avec les normes actuelles Ravitaillement réalisé au-dessus d'une zone étanche Stockage d'hydrocarbures sur bac de rétention Sanitaires équipés de dispositifs d'assainissement autonomes	<u>Mesures de réduction :</u> La couverture du sol sera maintenue enherbée. Les modules ne sont pas jointés les uns aux autres, ainsi l'eau peut s'écouler entre eux, dans un espace de 2 cm et inclinés à 20° par rapport à l'horizontale (pas d'accélération de l'eau de pluie).	Négligeable	Intégré dans le coût global du projet	Durant le chantier puis en phase exploitation
Air et climat	La phase chantier représente la période de plus fortes émissions de GES par les engins de chantier	Réduction des émissions des gaz à effet de serre par l'utilisation de l'énergie solaire	Légère modification des températures localement	<u>Mesures de réduction :</u> Utilisation d'engins de chantier aux normes actuelles Utilisation de Gasoil Non Routier contenant moins de soufre	<u>Mesures de réduction :</u> Partie basse des panneaux à 80 cm du sol Rangées de panneaux espacées de 3,53, permettant à la végétation de s'installer et de réguler les températures	Positif	Intégré dans le coût global du projet	Durant le chantier puis en phase exploitation
Milieu	Patrimoine naturel	Absence de zones NATURA 2000 Présence d'une ZNIEFF de type 1 à moins de 5 km du projet		/	/	Nul	/	/

	Fonctionnement écologique	Risque de fragmentation des milieux et de destruction de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques à proximité		/	<u>Mesure de réduction :</u> Gestion adaptée des espaces verts Plantation de haies	Négligeable	Coût pour la fauche tardive avec exportation : 1 500 € HT/hectare soit pour 2,99 ha, un total de 4 501 € HT 378 ml de haies à planter : 9 450€ HT Entretien : 1 512€ HT Suivi écologique : 25 200€ HT pour 36 interventions sur 30 ans.	En phase d'exploitation	
	Analyse des enjeux floristiques	Risque de destruction d'espèces		<u>Mesure de suivi :</u> Suivi et lutte contre le développement des espèces végétales invasives	<u>Mesures de réduction :</u> Gestion adaptée des milieux naturels <u>Mesure de suivi :</u> Suivi et lutte contre le développement des espèces végétales invasives	Négligeable			
	Analyse des enjeux habitats	Risque de destruction de la mosaïque d'habitats présents sur site		<u>Mesure de réduction :</u> Réduction des impacts sur les milieux de haies, fourrés et boisements Gestion adaptée des milieux naturels	<u>Mesures de réduction :</u> Gestion adaptée des espaces verts Plantation de haies	Négligeable à positif			
	Analyse des enjeux des zones humides		Absence de zones humides		/	/	Nul	/	/
Analyse des enjeux faunistiques	Amphibiens	Absence d'amphibiens		/	/	Nul	Coût pour la fauche tardive avec exportation : 1 500 € HT/hectare soit pour 3,01 ha, un total de 4 501 € HT Entretien du linéaire de haie et de boisement existants tous les 2 ans pour 134,6 ml de haies et 202,1 ml de lisières : 1 344,65 € HT 384,516 ml de haies à planter : 9 612,9 € HT	Durant le chantier Puis en phase d'exploitation	
	Reptiles	Dérangement et risque de destruction d'habitats et d'individus	L'installation des panneaux photovoltaïques entraîne une augmentation de l'ombrage et donc une diminution des zones de chauffes indispensables pour les reptiles Fragmentation des habitats favorables à ces espèces	<u>Mesure d'évitement :</u> Modification des emprises du projet Phasage des travaux en dehors des périodes de forte sensibilité de la faune <u>Mesure de réduction :</u> Réduction des impacts sur les milieux de haies, fourrés et boisements	/	Nul			
	Avifaune	Destruction d'individus, destruction ou altération d'habitats et perturbation, dérangement	Perturbation et dérangement	<u>Mesure d'évitement :</u> Modification des emprises du projet Phasage des travaux en dehors des périodes de sensibilité de la faune Absence d'éclairage permanent <u>Mesure de réduction :</u> Réduction des impacts sur les milieux de haies, fourrés et boisements	<u>Mesure d'évitement :</u> Absence d'éclairage permanent	Négligeable à modéré			

	Mammifères terrestres	Destruction d'individus, destruction ou altération d'habitats et perturbation, dérangement Espèces communes non protégées.	Fragmentation des habitats, perturbation et dérangement	/	<u>Mesures de réduction :</u> Clôture permissive à la petite faune	Négligeable	Entretien : 1 538,06€ HT	Durant le chantier Puis en phase d'exploitation	
	Chiroptères	Destruction d'habitat de chasse et perturbation lumineuse	Perturbation lumineuse	<u>Mesure d'évitement :</u> Modification de l'emprise du projet <u>Mesure de réduction :</u> Réduction des impacts sur les habitats de chasse (préservation des lisières, haies) <u>Mesure d'évitement :</u> Absence d'éclairage permanent	<u>Mesure d'évitement :</u> Absence d'éclairage permanent	Négligeable à faible	Renforcement des haies : 8 100 € HT Pour 324 mL de haie à renforcer Compensation de défrichage : 18 536 € HT Suivi et lutte contre le développement des espèces invasives 400 € HT / an pendant 5 ans		
	Invertébrés	Destruction des individus pour les orthoptère et destruction ou altération d'habitat	Modification des conditions d'ombrage	<u>Mesure de réduction :</u> Modification des emprises du projet Phasage des travaux en dehors des périodes de forte sensibilité de la faune	/	Nul à faible	Suivi écologique : 800 € HT / an 424 ml à planter : 10 600€ HT Entretien : 1 696€ HT		
	Analyse paysagère	Visibilité du projet depuis plusieurs lieux de vie et axes de circulation		<u>Mesure de réduction :</u> Insertion paysagère des ouvrages techniques	<u>Mesure de réduction :</u> Maintien de la majorité des haies et plantations de nouvelles haies	Faible			Durant le chantier Puis en phase d'exploitation
	Analyse patrimoniale	Absence de sensibilité paysagère liée aux éléments patrimoniaux du territoire d'étude		/	/	Nul	/		/
Milieu humain	Cadre de vie, commodité du voisinage, santé humaine	Gêne acoustique sur le voisinage du fait de l'utilisation d'engins de chantier. Population la plus proche à 80 mètres du projet	Le parc photovoltaïque n'engendrera aucune nuisance sonore en exploitation.	<u>Mesures de réduction :</u> Utilisation d'engins conforme à la réglementation en vigueur Pas d'usage de sirène ou d'avertisseur sauf cas exceptionnel Chantier diurne hors week end et jours fériés	<u>Mesures d'accompagnement :</u> Mise en place d'un panneau informatif	Faible	1 000 €/panneau	Durant le chantier puis en phase exploitation	
		Création de vibrations du fait de l'utilisation d'engins de chantier. Population la plus proche à 80 mètres du projet	Le parc photovoltaïque n'engendrera aucune nuisance sonore en exploitation	<u>Mesures de réduction :</u> Chantier diurne hors week-end et jours fériés		Faible			

	Emissions de poussières du fait de l'utilisation d'engins de chantier et de poussière minérales dues à la manipulation du sol. Population la plus proche à 80 mètres du projet	Le parc photovoltaïque n'engendrera aucune nuisance liée aux poussières	<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>Arrosage des pistes de chantier si besoin</p> <p>Les travaux ne seront pas réalisés en période de vent fort</p> <p>Utilisation d'engin conforme à la réglementation en vigueur</p>		Négligeable		
Contexte socio-économique	Création d'emplois Travaux effectués par des entreprises locales Entretien de la centrale effectuée via un CET ou la collectivité via une convention d'entretien bipartite	Retombées économiques pour la commune et la communauté de communes (loyer, CFE, IFER, CVAE)	/	/	Positif	Intégré dans le coût global du projet	Durant le chantier puis en phase exploitation
	Mise en place d'un projet apicole	Distribution à titre gracieux à la commune, aux établissements scolaires, établissements de santé etc., du secteur. Retombées économiques Soutien de l'apiculture locale	/	/	Positif	Année N : 9 341 € N+1 : 14 436 € N+2 : 18 540 € N+3 : 22 860 € N+4 : 26 520 €	Durant la phase d'exploitation
Occupation des sols	Changement d'orientation de parcelles agricoles		Mise en place d'un pâturage ovin par ECOMOUTON	/	Modéré	A définir avec les partenaires	/
Axes de communication et moyens de déplacement	Augmentation du trafic sur les dessertes locales Risques d'accident	Pas de nuisance sur les axes lors de la phase d'exploitation du parc photovoltaïque	<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>Lavage des roues des engins en période humide</p> <p>Mise en place de panneaux de signalisation de chantier</p>	/	Négligeable	Intégré dans le coût global du projet	Durant le chantier
Sécurité	Intrusion de personnes extérieures au chantier Risque incendie Risque d'accident Source de dangers pour le personnel	Risque incendie Intrusion de personnes	<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>Chantier interdit au public (panneau et barrière)</p> <p>Mise en place d'un plan de prévention sécurité et protection de la santé par un coordinateur CSPPS</p>	<p><u>Mesures de réduction :</u></p> <p>Mise en place d'une clôture / portails fermant à clé / caméras de surveillance</p> <p>Moyens d'extinction dans les locaux techniques</p> <p>Bâche incendie</p> <p>Création de chemins d'exploitation de 3 m minimum de large</p> <p>Création d'aires de retournement pour les engins de secours</p> <p>Affichage des consignes de sécurité et de protection</p>	Négligeable	Intégré dans le coût global du projet	Durant le chantier puis en phase exploitation

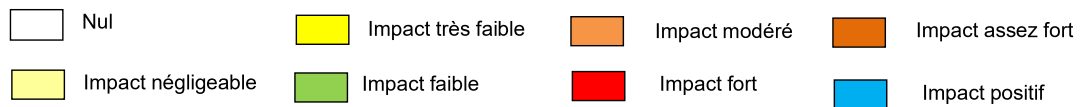


Illustration 236 : Tableau de synthèse des impacts, mesures, impacts résiduels et coûts